



Réunion du Bureau

Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Cap-Ferret

Samedi 20 janvier 2018 - 15h00

Ancienne Mairie de Lège Bourg – 33950 Lège Cap-Ferret

Membres présents :

| | NOM Prénom | État |
|-----------------------|--------------------|------------------------|
| Président | SALAUN Didier | Présent |
| Vice-Président | LARMINACH Pascal | Présent |
| Secrétaire Général | COLLEDANI Frédéric | Présent |
| Secrétaire adjoint | LENCOU Pascal | Présent |
| Trésorier | TROQUE Pascal | Présent (départ 16h30) |
| Mbre Comité Directeur | STOLLA Norbert | Invité Présent |

Pièces jointes :

- Pages 1 et 2 du compte-rendu du Bureau du 19 mars 2017 ;
- Statuts actuels ;
- Projet de statuts ;

ORDRE DU JOUR

1. Refonte statuts et projet de Règlement Intérieur ;
2. Préparation entretien Eric Lendres ;
3. Dossier demande subvention Mairie ;
4. Prospection partenaires privés (demande de dons) ;
5. Dossier subvention CNDS ;
6. Section sportive Sauvetage Lycée d'Andernos ;
7. Participation aux compétitions FFSS et UNSS (Piscine, Milieu Naturel, individuel, équipe, Accompagnement Club, ...)

PREAMBULE

Fred COLLEDANI s'interroge sur la disparition du créneau du samedi matin depuis le début du mois de décembre 2017.

Il rappelle que la Politique Générale et l'organisation du Club pour la saison 2017/2018 ont été définies et validées par l'Assemblée Générale du 30 juin 2017 et qu'il n'est pas possible d'y déroger.

A cet effet, les créneaux d'entraînement convenus, d'octobre à juin, figurent sur le Site Web du Club à la fois dans la page de présentation du Club mais aussi dans le menu « Infos utiles » où les 3 entraînements hebdomadaires apparaissent clairement soit :

- le mercredi après-midi en milieu naturel ;
- le samedi matin en milieu naturel ;
- le dimanche matin en piscine.

Ces créneaux apparaissent également dans le planning (prévisionnel) des activités du Club.

Ces dispositions ont fait l'objet d'une approbation unanime du Comité Directeur en date du 25 mai 2017 sur proposition du Bureau lors de sa réunion du 19 mars 2017 (page 2 du compte-rendu jointe) dont voici, ci-après, un extrait :

« L'association proposera 3 formules correspondant à des prestations particulières :

- *Le Club « Hiver » : prestations s'étalant de d'octobre à juin au profit des adhérents ;*
- *Le Club « Eté » : prestations fournies pendant les mois de juillet et août au profit des adhérents ;*
- *L'Ecole Estivale : prestations commerciales fournies pendant les mois de juillet et août au profit des estivants.*

Le Club « Hiver » :

Le Club « Hiver » proposera des prestations en continu du 1^{er} octobre 2017 (date de prise d'effet des licences) jusqu'au mois de juin 2018

- *Séances en Milieu naturel (Océan et eau plate) : 1 créneau chaque mercredi après midi (14h/17h) et samedi matin (9h/12h). La durée des séquences pédagogiques au sein de ces créneaux sera adaptée en fonction de l'affluence, des conditions climatiques, des âges, des niveaux, etc ... (2 x 1h30, 1 x 2h00, 1 x 3h00, ...).*

Samedi matin, meilleur choix pour éviter la circulation, profiter du marché pour les parents, disponibilité des formateurs bénévoles et généralement il y a moins de vent le matin.

Ces créneaux « Milieu naturel » pourront être adaptés selon les conditions climatiques pour se dérouler sur la plage, en forêt voire en salle.

- *Séances en Piscine (Andernos) : adultes le lundi soir avec la SNSM (21h30/23h), adultes/enfants le vendredi soir avec les pompiers (20h/21h) adultes/enfants le dimanche matin avec les pompiers (8h/10h).*
Action Fred : convention avec les pompiers pour mutualisation des créneaux.
Action Boris : convention avec la SNSM pour mutualisation des créneaux.
- *Encadrement bénévole :*
L'encadrement des séances par les formateurs bénévoles du Club nécessite la mise en œuvre des dispositions particulières suivantes :
 - *Tous les formateurs bénévoles impliqués doivent être titulaires de leur licence de la saison en cours et à jour de leur cotisation (idem pour les élèves),*
 - *Milieu naturel (Océan et eau plate) : 1 formateur pour 16 élèves maximum (adultes ou mineurs) avec une **limite de 8 élèves maximum à l'eau en simultané**. Le formateur devra être titulaire du BNSSA au minimum ou être assisté d'un BNSSA disponible sur place,*
 - *Piscine : 1 formateur pour 16 élèves maximum pouvant être à l'eau en simultané. Le formateur devra être titulaire du BNSSA au minimum ou être assisté d'un BNSSA disponible sur place. Il est fortement possible que la piscine exige la présence d'un BEESAN sur place (à confirmer avec la piscine),*
 - *A terre : pas de contrainte au niveau des diplômes, 1 formateur pour 16 élèves maximum. »*

Ces dispositions ont également été présentées lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2017 dans le cadre de la Politique Générale du Club pour la saison 2017/2018.

Cette politique a été approuvée à l'unanimité (Résolution n°2).

Il reste donc constant que ces décisions, issues des règles démocratiques associatives, s'imposent à tous pour toute la saison suivante et ne peuvent être remises en cause par un individu ou un groupe d'individus.

Une décision ne peut être remise en cause autrement que par le même processus démocratique et collégial soit :

- Discussion en Bureau ou Bureau élargi (tout ou partie du CoDir) et **Propositions** ;
- Présentation en Comité Directeur et décision via une **délibération** (avec vote) ;
- Approbation de l'Assemblée Générale via une **résolution** (avec vote) – L'AG peut-être ordinaire ou extraordinaire si le sujet le justifie.

Ces dispositions n'empêchent pas les adaptations nécessaires au regard de certaines conditions particulières telles que les conditions météo ou les conditions de mer voire l'absence de formateur ou de participants qui peuvent, exceptionnellement, conduire à l'annulation d'une séance.

Les comptes-rendus des Bureaux et des Comités Directeurs sont systématiquement transmis à tous les cadres Dirigeants, Formateurs et Bénévoles de l'association. Il appartient à chacun de ces cadres de **s'imprégner des décisions du Comité Directeur et de les respecter scrupuleusement.**

A ce sujet, il convient de noter que l'ensemble des dispositions contenues sur le Site Web du Club (présentation, informations, formulaires, conditions d'adhésion, planning, ...) sont conformes à ces décisions et qu'il est possible et opportun de s'y référer.

Après discussion, il est convenu de **remettre en place la séance du samedi matin dès le samedi 3 mars 2018.**

La ressource en Formateurs nécessite donc une coordination afin d'équilibrer et répartir la charge d'encadrement.

Pascal LARMINACH se propose d'organiser la planification de la participation des Formateurs sur les 3 créneaux en liaison avec Nicolas OTT au travers d'un planning prévisionnel des activités du Club (Google Agenda public accessible sur le site Web) et d'une messagerie instantanée (Application WhatsApp – Groupe Formateurs) qui viendra compléter, modifier, ajuster les informations du planning.

Pendant la période hivernale, le contenu pédagogique des séances en milieu naturel du mercredi et du samedi sera adapté aux conditions météo, à la température de l'eau, ... et plus particulièrement axé sur de la préparation physique générale et du secourisme.

COMPTE-RENDU

1- Refonte statuts et projet de Règlement Intérieur

Les statuts actuels (joint au présent compte-rendu) imposés par la FFSS pour la première affiliation sont obsolètes, peu adaptés au bon développement d'une association moderne. L'objet même de l'association est restrictif, nous limite dans nos actions et compromet les axes de développement voulus par les membres fondateurs.

Certaines des dispositions de ces statuts compliquent inutilement les démarches administratives (convocations par lettre, quotas minimums trop élevés, non prise en compte des membres représentés, ...) et pourraient même bloquer le développement de notre Club (activités commerciales non prévues donc non autorisées).

Sachant que le Club a pour projet d'élaborer un premier Règlement Intérieur et que ce document découle directement des statuts qu'il vient compléter et préciser, il convient donc de mettre nos statuts en ordre avant d'élaborer ce premier Règlement.

Un projet de statuts modifiés est donc également joint au présent compte-rendu pour avis de l'ensemble des membres du Comité Directeur dont les observations éventuelles sont attendues par retour de mail à sauvetagecapferret@gmail.com avant le 4 mars prochain.

Le document ainsi finalisé sera soumis à l'approbation du prochain Comité Directeur puis fera l'objet d'une résolution de la prochaine assemblée générale avant d'être déclaré en préfecture.

Le Règlement Intérieur sera basé sur cette nouvelle mouture. Fred s'occupe d'en rédiger une première version qui sera également soumise aux membres du Bureau puis du Comité Directeur.

Le nouveau statut au format numérique « .pdf » dispose d'un « sommaire interactif » et de « retours sommaire » à chaque article qui facilitent sa consultation et la navigation au sein du document.

2- Préparation entretien Eric Lendres

A la demande du Club, un entretien avec Eric Lendres, adjoint au Maire en charge de la Sécurité, aura lieu le mardi 20 février 2018 à 17h30 à la Mairie de Lège.

Les sujets susceptibles d'être abordés sont les suivants :

- Point de situation, état d'avancement du Club :
 - Nombre d'adhérents ;
 - Les Dirigeants, les Formateurs ;
 - Nombre de candidats au BNSSA et au recyclage ;
- AOT Cabane plage de l'Horizon pour 2019 ;
- Mise en place du container (date, positionnement, conditions d'utilisation, convention, financement, entretien, ...) ;
- Perspectives de locaux (concept de Maison du Sauvetage) ;
- Dispositif opérationnel plages avant et après saison (capacités du Club, modalités, notion de permanence, ...) ;
- Section sportive lycée d'Andernos (principes de fonctionnement, problématique du transport, ...) ;
- Article « Revue de la Presqu'île ».

3- Dossier de demande de subvention Mairie

La demande de subvention pour l'année 2018 doit être renouvelée auprès de la Mairie. Ceci pré suppose le dépôt d'un dossier dument constitué dans des délais contraints si on souhaite que cette subvention soit votée au Conseil Municipal du mois de mars.

Fred prends en charge ce dossier.

4- Prospection partenaires privés (demandes de dons)

En 2017, le club a pu bénéficier de dons importants grâce à l'engouement suscité par la création du Club auprès des commerçants et artisans du Cap-Ferret. Les fonds récoltés ont permis d'acheter du matériel de sauvetage et pour une moindre part du matériel de secourisme qui reste à compléter.

Le Club doit maintenant faire face à des investissements conséquents tels que la cabane estivale pour laquelle un premier devis pour une cabane de 20 m² (durable, intégrable, montable/démontable, facile à transporter et à stocker) s'élève à 15000,00€.

Une nouvelle démarche de prospection doit donc être lancée auprès de nos partenaires actuels mais aussi de nouveaux partenaires.

Didier SALAUN se propose de recenser les partenaires potentiels et de coordonner cette démarche. Ce dernier pourra solliciter les membres du Club pour l'accompagner dans cette prospection.

Dans tous les cas, les donateurs devront enregistrer leur don au travers du menu « Campagne de dons » sur le site Web du Club afin de pouvoir bénéficier du reçu fiscal correspondant.

Il appartient à chaque cadre du Club de maîtriser parfaitement cette procédure afin de pouvoir renseigner utilement les donateurs.

Pour ce faire, Fred encourage chacun des cadres à faire un don de 10,00€ minimum afin de s'imprégner de la procédure.

5- Dossier de subvention CNDS

Les Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sport et de la Cohésion Sociale participent chaque année au développement du sport au travers de subventions CNDS attribuées aux associations.

Un dossier doit être déposé avant une date butoir qui se situe habituellement début avril.

Pascal LARMINACH prend en charge la constitution de ce dossier.

6- Section sportive Sauvetage Lycée d'Andernos

Pascal LARMINACH annonce que le Lycée d'Andernos a reçu l'accord du Rectorat pour l'ouverture d'une Section sportive de Sauvetage au Lycée d'Andernos dès la rentrée 2018. Les Lycées étant astreints à 2 Sections sportives maximum, la Section Sauvetage viendra remplacer la section Football du Lycée.

La Section sportive Sauvetage s'appuiera sur les infrastructures du Club de Sauvetage de l'Horizon Cap-Ferret.

Ceci pré suppose que le Club mette à la disposition de la Section son matériel et son encadrement (Brevet d'Etat) gratuitement.

La Section sera composée de 8 élèves maximum sélectionnés sur des critères sportifs et scolaires (dossier scolaire, épreuves sportives et entretien oral). La sélection s'effectuera dès le mois de juin 2018. Pascal LARMINACH sera l'enseignant référent.

Les élèves bénéficieront de 2 créneaux d'entraînement en semaine à partir de 16h00. L'un de ces créneaux sera en piscine, l'autre en milieu naturel.

Les élèves seront obligatoirement licenciés dans un Club FFSS mais pas obligatoirement au Club de l'Horizon Cap-Ferret (cette particularité est ressentie comme étant un véritable frein au partenariat Club/Lycée).

L'encadrement du Club prendra en charge les élèves dès la sortie du lycée jusqu'à leur retour. Les déplacements à la piscine ne nécessiteront pas l'organisation d'un transport. En revanche, les séances en milieu naturel nécessiteront la mise à disposition d'un minibus 9 places.

L'achat d'un minibus par le Club n'est pas envisagé ni à moyen terme ni à long terme (voir précédents CoDir). La location d'un minibus pendant le temps d'utilisation doit être regardée à condition de pouvoir trouver des recettes de fonctionnement en correspondance au regard des principes et des possibilités budgétaires du Club.

Cette problématique sera évoquée lors de l'entretien avec Eric LENDRES le 20 février. Pascal LARMINACH doit faire établir des devis par les sociétés de location locales (Claouey, Andernos, ...).

7- Participation du Club aux compétitions

Les modalités d'accompagnement du Club pour les compétitions doivent être définies en fonction du circuit (FFSS, UNSS) en fonction du type (Piscine, Milieu naturel) et en fonction des modalités d'organisation (épreuves individuelles ou par équipe).

Pour la saison sportive 2017/2018, le programme de compétition du Club devrait se limiter à la participation de quelques adhérents à des compétitions UNSS (mercredi après-midi). Le championnat départemental de Gironde UNSS devrait également se tenir sur la plage de l'Horizon le mercredi 9 mai 2018 pour les Lycées et le mercredi 6 juin 2018 pour les Collèges. Cette organisation n'engage pas le Club, elle est entièrement prise en charge par l'UNSS. Seuls les licenciés UNSS pourront y participer.

Le Club essaiera également de constituer une équipe et/ou d'envoyer une délégation d'observateurs sur le championnat départemental Gironde qui devrait se tenir à Lacanau dans le courant du mois de mai (week-end). Des frais d'inscription incluant une participation modique du Club est à prévoir (12,00€ ?).

L'accompagnement du Club à la compétition doit être envisagé sous plusieurs angles :

1. L'encadrement et l'organisation des déplacements ;
2. Le transport ;
3. Le matériel individuel et collectif ;
4. Le financement.

Ce dossier doit faire l'objet d'une réflexion assidue car les dispositions arrêtées ne doivent pas compromettre l'équilibre financier du Club. Un projet doit être monté sur ce sujet. Celui-ci doit ensuite être soumis à la validation du Comité Directeur.

Dans cette attente, les dispositions suivantes sont arrêtées pour 2018 :

- Les matériels individuels (maillot, bonnet, lunettes, palmes, combinaison, lycra, ...) sont à la charge des compétiteurs ;
Des bonnets « Cap-Ferret » sont en vente sur la boutique en ligne du Club au tarif de 20,00€ - Le Club ne dispose ni de lycras compétition ni de maillots de bain marqués pour l'instant (possible au travers de la boutique en ligne si quelqu'un veut bien s'en occuper) ;
- Les matériels collectifs (mannequins, bouées tube, ribambelle et autres balisages,) sont fournis par l'organisateur avec le concours éventuel et discrétionnaire des Clubs qui disposent de ces matériels ;
- Les paddle-boards et nipper-boards ne seront fournis par le Club que pour les épreuves par équipe à raison d'une planche par équipe avec un maximum de 2 équipes et sous réserve de la prise en charge par un cadre du Club faisant le déplacement jusqu'à la réintégration du matériel au poste de secours de l'Horizon ;
- Pour le championnat départemental FFSS à Lacanau, suivant les circonstances et à titre tout à fait exceptionnel, le Club pourra mettre à disposition des compétiteurs un lycra « École » sous réserve de la prise en charge du jeu de lycras par un cadre du Club faisant le déplacement jusqu'à sa réintégration au poste de secours de l'Horizon.

8- Questions diverses

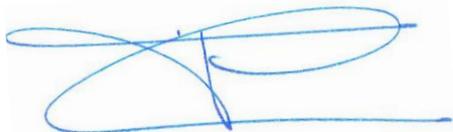
En raison de l'horaire tardif, la réunion est écourtée. De nombreux points restent à traiter.

PROCHAINES REUNIONS

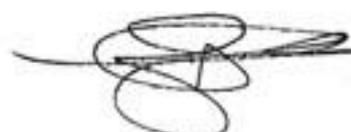
Compte-tenu de la densité des sujets restant à traiter, un nouveau Bureau doit être organisé rapidement. Le prochain Comité Directeur se tiendra au mois de mai en préparation de l'Assemblée Générale qui se tiendra le dernier week-end de juin (samedi 23 ou samedi 30 juin).

Fait à Lège Cap-Ferret le 17 février 2018.

Le Secrétaire Général
Fred COLLEDANI

A blue ink signature of Fred Colledani, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Président
Didier SALAUN

A black ink signature of Didier Salaun, featuring a complex, circular scribble with multiple overlapping loops.



Réunion du Bureau

Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Cap-Ferret

Dimanche 19 mars 2017 à 10h00

Carré des Sauveteurs SNSM - Cap-Ferret Océan

Membres présents :

| NOM Prénom | Etat |
|------------------------------------|---------|
| ARSONNEAUD Hélène (trésorière) | Présent |
| ARSONNEAUD Luc (trésorier adjoint) | Présent |
| COLLEDANI Fred (président) | Présent |
| SORBIER Boris (secrétaire) | Présent |

Pièces jointes :

- Projet de planning et de tarifs (document de travail provisoire)

ORDRE DU JOUR

1. Mode de fonctionnement du Club (hiver, été, plannings, formateurs, BNSSA, secourisme, tarifs, ...) - planification des activités pour 2017/2018
2. Cabane plage de l'Horizon (financement, conception, construction)
3. Participation/présence aux championnats de gironde à Lacanau
4. Participation/présence aux championnats de France UNSS à Arcachon
5. Lettre de mission Directeur de l'école
6. Prospection logiciel administration association
7. Formation et recyclage des formateurs (FFSS)

COMPTE-RENDU

1- Mode de fonctionnement du Club (saison 2017/2018)

Les membres du Bureau souhaitent se pencher et proposer un mode de fonctionnement du Club pour la saison sportive 2017/2018. Ces propositions seront soumises à l'approbation du Comité directeur puis de l'assemblée générale.

Ces projets d'organisation et de tarifs ne sont pas définitifs et sont encore susceptibles d'évoluer jusqu'à l'AG.

L'association proposera 3 formules correspondant à des prestations particulières :

- Le Club « Hiver » : prestations s'étalant de d'octobre à juin au profit des adhérents ;
- Le Club « Été » : prestations fournies pendant les mois de juillet et août au profit des adhérents ;
- L'École Estivale : prestations commerciales fournies pendant les mois de juillet et août au profit des estivants.

Le Club « Hiver » :

Le Club « Hiver » proposera des prestations en continu du 1^{er} octobre 2017 (date de prise d'effet des licences) jusqu'au mois de juin 2018

- Séances en Milieu naturel (Océan et eau plate) : 1 créneau chaque mercredi après midi (14h/17h) et samedi matin (9h/12h). La durée des séquences pédagogiques au sein de ces créneaux sera adaptée en fonction de l'affluence, des conditions climatiques, des âges, des niveaux, etc ... (2 x 1h30, 1 x 2h00, 1 x 3h00, ...).

Samedi matin, meilleur choix pour éviter la circulation, profiter du marché pour les parents, disponibilité des formateurs bénévoles et généralement il y a moins de vent le matin.

Ces créneaux « Milieu naturel » pourront être adaptés selon les conditions climatiques pour se dérouler sur la plage, en forêt voire en salle.

- Séances en Piscine (Andernos) : adultes le lundi soir avec la SNSM (21h30/23h), adultes/enfants le vendredi soir avec les pompiers (20h/21h) adultes/enfants le dimanche matin avec les pompiers (8h/10h).

Action Fred : convention avec les pompiers pour mutualisation des créneaux.

Action Boris : convention avec la SNSM pour mutualisation des créneaux.

- Encadrement bénévole :

L'encadrement des séances par les formateurs bénévoles du Club nécessite la mise en œuvre des dispositions particulières suivantes :

- Tous les formateurs bénévoles impliqués doivent être titulaires de leur licence de la saison en cours et à jour de leur cotisation (idem pour les élèves),
- Milieu naturel (Océan et eau plate) : 1 formateur pour 16 élèves maximum (adultes ou mineurs) avec une **limite de 8 élèves maximum à l'eau en simultané**. Le formateur devra être titulaire du BNSSA au minimum ou être assisté d'un BNSSA disponible sur place,
- Piscine : 1 formateur pour 16 élèves maximum pouvant être à l'eau en simultané. Le formateur devra être titulaire du BNSSA au minimum ou être assisté d'un BNSSA disponible sur place. Il est fortement possible que la piscine exige la présence d'un BEESAN sur place (à confirmer avec la piscine),
- A terre : pas de contrainte au niveau des diplômes, 1 formateur pour 16 élèves maximum.